

3 TOITURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 26 rue de la Grande Fosse
10150 CRENEY PRES TROYES
819 505 645 RCS TROYES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 MAI 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le 26 mai,
A 9 heures,

Monsieur David GOHON, demeurant 16 rue Bourg St Denis 10130 ST PHAL,

Propriétaire de la totalité des 600 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 3 TOITURES,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constat du nouvel adressage de la voie communale sise 26 rue de la Grande Fosse 10150 CRENEY PRES TROYES par la mairie ayant entraîné la modification de l'adresse du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la décision de la mairie de CRENEY PRES TROYES de procéder à un nouvel adressage de la voie communale sise 26 rue de la Grande Fosse 10150 CRENEY PRES TROYES au 4 Voie du Grand Champ 10150 CRENEY PRES TROYES, et décide en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 4 Voie du Grand Champ 10150 CRENEY PRES TROYES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
David GOHON



G D